Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20261106-2026_62-DE

Mairie de Saint-Marcan

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/11/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	8

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le :

L'an 2026, le 6 novembre à 20 :00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, Maire, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard, M. HAMELIN Sylvain

Excusé(s) : Mme CARRASCO Léa
Absent(s) : M. CHAPPÉ Mikaël

Date de convocation : 30/10/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZIER Sylvie

2026-62 Révision des tarifs de la Salle polyvalente année 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que la commune met à disposition des particuliers, associations et organismes sa salle polyvalente ;

Considérant qu'il convient de procéder à la révision des tarifs de location et des prestations annexes pour l'année 2027 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le tableau récapitulatif des tarifs actuellement en vigueur et les propositions de tarifs pour l'année 2027.

Après présentation et examen des différentes catégories de location, des tarifs applicables aux habitants de la commune et aux personnes extérieures, ainsi que des frais annexes, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

D'approuver les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que les frais annexes pour l'année 2027, conformément au tableau de la présente délibération.

De fixer leur date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

De préciser que ces nouveaux tarifs remplacent les tarifs précédemment applicables.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20261106-2026_62-DE

désignation	tarifs commune 2026 en €	tarifs hors commune 2026 en €	tarifs commune 2027 en €	tarifs hors commune 2027 en €
Matinée ou soirée	285	350	**290.00€**	**357.00€**
Matinée et soirée	310	375	**315.00€**	**383.00 €**
Week end de 3 jours et plus	340	380	**347.00€**	**388.00€**
soirée : jour en semaine	220	280	**224.00€**	**286.00€**
association ou organisme à but non lucratif	285	350	**290.00€**	**357.00€**
association ou banquet des classes	80	330	**80.00€**	**337.00€**
vin d'honneur	80	80	**85.00€**	**85.00€**
chauffage	70	70	**80.00€**	**80.00€**
Pénalités	80	80	**85.00€**	**85.00€**
caution	280	350	**285.00€**	**357.00€**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

LEPORT Louis

